

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2022-238

Objet : emplacement bus DK Pulse 16-10-2022

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2211.1 et suivants,
Vu la demande de DK Pulse Maison du Sport 20, rue Vatel 59180 Cappelle la Grande afin de garantir son emplacement sur la Place du Général de Gaulle le dimanche 16 octobre 2022,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, place du Général de Gaulle, sur les emplacements situés le long du terre-plein du Kiosque côté parking face à la Médiathèque-Mairie, et ce, **le dimanche 16 octobre 2022 de 8h à 13h.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 12 octobre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 12/10/2022
Le Maire
Frédéric DEVOS

